DÉPARTEMENT
DES ARDENNES

ARRONDISSEMENT
ET CANTON
DE RETHEL

COMMUNE
DE
COUCY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUCY

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Présidence:
- David POTIER, Maire

Présents :
- Vincent BONNEVIE, Michel DELSUC, Brigitte THOIN, Daniel VERGNEAUX, Sylvie GENTILINI, Brigitte FERY, Adeline LARCHER
  Fabien RAELLE, Charline MILLER

Absente ou excusée : Brigitte GENEVOIS (pouvoir à Vincent BONNEVIE) Jean-Luc BUTEUX, Fabrice DUMAY, Monique CHAUSSON, Denis FOSSIER

Secrétaire de séance : Sylvie GENTILINI

La séance débute à 19 H 00

Le Maire rappelle aux conseillers présents que conformément à la délibération prise le 5 juin 2026, les résultats des votes seront désormais nominatifs.

AMENAGEMENT D'UNE ZONE TAMPON POUR ENDIGUER LES INONDATIONS ROUTE DE RETHEL

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la problématique de ruissellement des eaux de la rue du Château d'eau, en cas de forte pluie, avec pour conséquence l'inondation d'une partie de la route de Rethel.
Afin de remédier à cette problématique, des études ont été menées. Elles concluent notamment à la nécessité de renforcer les fossés, dévier l'évacuation des eaux, en amont du croisement avec la route de Rethel et de créer une zone tampon d'environ 800 M3 au niveau du croisement pour se rendre à Coucy 2nde section.

Le Maire présente le détail des aménagements dont le montant total, comprenant, l'acquisition de foncier, le renforcement et la création de fossés, l'aménagement du bassin, la plantation de haies et de fascines, est estimé à 74171,90 € HT.

Il explique qu'il est nécessaire de demander les subventions les plus importants possibles auprès des financeurs et notamment l'état, via la DETR, la région et l'agence de l'eau.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le principe des travaux envisagé afin de permettre le dépôt des demandes de subventions

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel	X		

PRISE DE COMPETENCE CONCERNANT LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en place du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), la communauté de communes propose de rétrocéder aux communes concernées l'exercice du droit de préemption urbain selon les modalités prévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reprendre l'exercice du droit de préemption urbain et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce droit de préemption urbain.

Détail du vote :

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel	X		

CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le Conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP afin d'étudier la mise en place d'une régie d'avances permettant de faciliter les paiements directs par carte bancaire.
Il précise que cette organisation nécessite la création d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public ainsi que la désignation d'un régisseur, par arrêté du Maire, afin d'assurer le fonctionnement de cette régie.
Cette régie sera utilisée uniquement lorsque le paiement ne sera pas possible par le biais d'un mandat administratif ordinaire et notamment pour certaines menues dépenses. Le Maire

précise que cette nouvelle possibilité de règlement permettra aussi de réaliser des économies car les fournisseurs de collectivités ne sont pas toujours très bon marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la création d'une régie d'avance et donne délégation au Maire pour engager les démarches nécessaires à sa mise en place avec un plafond de 1 000 €.
- Accepte de nommer Céline DERUE, comme régisseur de la régie d'avance, avec une indemnisation de 110 € par an.

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent		X	
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte		X	

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie			X
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline			X
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte			X
VERGNEAUX Daniel	X		

CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Maire donne la parole à Sylvie GENTILINI qui présente le projet de création d'un Conseil Municipal des enfants. Cette initiative a pour objectif de permettre aux plus jeunes de s'impliquer dans la vie communale, de découvrir le fonctionnement d'une municipalité et de participer à des projets au bénéfice de la commune. La mise en place de ce conseil est envisagée pour le début d'année 2027.
Il est proposé de solliciter l'école de Lucquy afin qu'elle participe à cette démarche, notamment en organisant au vote au sein de l'établissement une élection des représentants du Conseil Municipal des enfants.
Le Conseil des enfants se réunirait 2 à 3 fois par an en présence d'un ou plusieurs élus. Il pourrait également participer aux cérémonies commémoratives.
Un budget sera à prévoir pour l'achat de fournitures nécessaire à son fonctionnement, notamment des écharpes tricolores.
La durée du mandat envisagée pour une durée de deux ans avec un effectif minimum de 8 enfants.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place du Conseil Municipal des enfants et donne délégation au Maire pour les démarches administratives

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel			X

TARIFS ASSAINISSEMENT 2027

Le Maire explique qu'il y lieu de mettre à jour les montants de la redevance d'assainissement 2027.

Le Maire propose de maintenir les tarifs appliqués en procédant à un ajustement en fonction de la facture définitive de fin d'année, établie au regard des consommations d'eau des habitants.

Vincent BONNEVIE fait toutefois remarquer que les dépenses liées au service de l'assainissement sont en augmentation, notamment au regard des prix de l'énergie et estime qu'il serait judicieux de procéder à une légère hausse des tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'actualiser les tarifs comme suit :

- Prix du m3 d'eau assaini pour les foyers au 1er janvier 2027 :
- Prix HT : 2.69 €
- Prix TTC : 2,96 €

- Prix de l'abonnement : 50 € HT et 55 € TTC

- Montant de la redevance de performance du réseau, perçue par l'agence de l'eau : Le montant sera déterminé en fonction des derniers résultats des tests sur la qualité de l'eau rejetée

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David			X
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel		X	

MAINTIEN DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de la loi en vigueur, certains pouvoirs de police liés aux compétences transférées à la Communauté de Communes sont susceptibles d'être exercés par le président de l'intercommunalité. Il précise que les maires disposent d'un délai pour s'opposer à ce transfert. A défaut d'opposition, ce transfert devient effectif. Il indique souhaiter conserver l'exercice de ses pouvoirs de police et engager les démarches nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le Maire conserve ses pouvoirs de polices

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel	X		

MISE EN PLACE DES AMENDES ADMINISTRATIVES

Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif des amendes administratives qui permet, dans certaines situations prévues par la réglementation, de sanctionner les manquements aux obligations de la population.
Il évoque l'intérêt de ce dispositif pour favoriser le respect des règles et lutter contre certains comportements liés au cadre de vie de la commune. Il précise que la procédure ne sera pas systématique et qu'il faudra sans doute faire preuve d'un peu de tolérance au début, sauf pour les cas extrêmes.

Le Conseil Municipal décide de cadrer la procédure pour les cas suivants :

- Dépôt de déchets à côté des containers de tri : 35 €
- Dépôts de déchets sur l'espace public :
  - Sans pollution : 200 €
  - Avec pollution : 300 €
  - Cas extrême : 500 €

Le Maire précise que cette amende administrative vient en complément des coûts éventuels de retrait des déchets.

- Maintien sur la voie publique des bacs de déchets individuels en dehors des périodes de ramassage : 35 €
- Présence d'un échafaudage sur la voie publique présentant un danger pour les piétons ou les circulations routières et sans autorisation préalable : 35 € par jour de présence
- Dépassement de haies ou de végétation sur le domaine public : 35 € par constatation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les montants des amendes administratives tels que définis ci-dessus.

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent	X		
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte	X		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel	X		

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal des demandes de subvention émanant des Restos du Cœur et du Collège Valliere.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Les restos du cœur : 50 €

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent		X	
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte		X	

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline		X	
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien			X
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel		X	

- Collège Valliere FSE : 10 €/enfant

Détail du Vote

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
BONNEVIE Vincent			X
BUTEUX Jean-Luc			
CHAUSSON Monique			
DELSUC Michel	X		
DUMAY Fabrice			
FERY Brigitte	X		
FOSSIER Denis			
GENEVOIS Brigitte			X

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
GENTILINI Sylvie	X		
LARCHER Adeline	X		
MILLER Charline	X		
POTIER David	X		
RAELLE Fabien	X		
THOIN Brigitte	X		
VERGNEAUX Daniel	X		

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Présentation du projet Habitat 08 à Coucy 2 :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet porté par HABITAT 08 concernant la création d'un lotissement à Coucy 2, prévoyant la construction de maisons individuelles destinées à la location, avec l'aménagement d'une voie centrale desservant le lotissement.
Le Maire précise qu'une réunion publique sera organisée prochainement pour présenter le projet aux habitants du secteur

- **Point d'avancement sur la création d'une bibliothèque** :

Le Maire donne la parole à Sylvie GENTILINI, qui a travaillé avec la commission sur la création d'une bibliothèque dans le bâtiment communal de Coucy 2.
Elle présente aux membres du Conseil Municipal les plans du nouvel aménagement envisagé.
Elle indique avoir rencontré, avec la commission, plusieurs communes voisines disposant déjà d'une bibliothèque, afin de découvrir les différents modes de fonctionnement existants et de s'en inspirer pour élaborer le projet.
Elle expose ensuite les propositions envisagées, ainsi que le budget susceptible d'y être consacré afin de mener ce projet à bien.

- **Remise en état du chemin entre Coucy et Thugny-Trugny** :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Société Klein qui a effectué des travaux de coupes de bois le long du Chemin entre Coucy et Thugny, ce qui avait évoqué de nombreuses dégradations, a procédé, a ses frais, à la remise en état de celui-ci.

- **Dératisation :**

Vincent BONNEVIE évoque les problèmes de prolifération des rats constatés depuis que la commune a mis fin au contrat avec la CAMDA. Il estime qu'il serait opportun d'envisager la mise en place d'un nouveau contrat annuel afin de limiter la prolifération des rongeurs sur la commune. Le Maire explique que la municipalité tient à disposition des habitants qui le souhaitent du produit anti-rongeur.

La séance est levée à 21 h 50